



Région
Hauts-de-France

Recu le, 24 MAI 2017

Bénéficiaires des FPH

Le Vice-Président

Réf : DATL-2017-008748

Dossier suivi par : Yannick SERPAUD

Tél : +33328827251

Mail : yannick.serpaud@hautsdefrance.fr

Lille, le 12 MAI 2017

Objet : Nouveau cadre d'intervention en matière de participation des habitants

Madame, Monsieur,

La Région Hauts-de-France souhaite poursuivre son impulsion forte pour la participation des habitants, en instaurant un nouveau dispositif dénommé PIC pour Projet d'Initiative Citoyenne.

En effet, la mission que nous avons confiée à Monsieur Denis VINCKIER, Conseiller régional, a fait ressortir la grande diversité des projets menés, ainsi que la nécessité de mieux caractériser, observer et valoriser ces initiatives qui relèvent d'une véritable dynamique citoyenne.

Dans ce nouveau dispositif PIC, le principe de l'association gestionnaire est réaffirmé : les PIC se fondent, comme les ex-FPH, sur un fonds géré par une association gestionnaire en lien direct avec les habitants.

La délibération vient d'être adoptée, mais comme le nouveau cadre de la politique de la ville avait été posé dès la fin d'année 2016, vous avez pu anticiper cette évolution du dispositif en déposant des demandes.

J'ai plaisir à vous confirmer que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont vous dépendez a bien reçu votre demande PIC. Il a souhaité les soutenir au titre du contrat de ville, en l'inscrivant dans sa programmation pour cette année.

Concrètement, la Région pourra donc acter l'enveloppe PIC dans une délibération avant l'été. A ce stade, et comme vous avez besoin de maintenir une trésorerie, il serait opportun que les communes, comme elles en avaient l'habitude, puissent délibérer dans les meilleurs délais afin de compléter, comme elles l'entendent, le dispositif PIC. Nous vous invitons à vous rapprocher des communes dont dépend votre association gestionnaire afin de formuler officiellement cette demande.

.../...



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Enfin, vous noterez que le nouveau dispositif s'appuie sur des thématiques pour l'éligibilité des projets telles que l'insertion par l'économique, l'innovation sociale, la démocratie numérique et la sensibilisation aux usages numériques, la transition énergétique et écologique, la valorisation des circuits courts, la lutte contre l'isolement, la lutte contre l'illettrisme, les échanges de savoirs, l'entraide et le soutien scolaires, la valorisation et la découverte du patrimoine et de l'histoire locale ou encore la créativité artistique. La délibération votée souligne que ces thématiques seront obligatoires en 2018. Parce que nous croyons dans ce nouveau dispositif PIC, nous serions très heureux de constater que la grande majorité des structures gestionnaires du PIC se saisissent de cette opportunité dès 2017. Une fiche simplifiée PIC sera à renseigner par chaque porteur de projets en fin d'année.

Je reste personnellement à votre écoute pour toute demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Guillaume DELBAR

*Vice-Président en charge de la
rénovation urbaine, du logement et
de l'innovation numérique et sociale*

Copie adressée à : Denis VINCKIER, Conseiller régional